



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021  
18 heures 30



AS/SP

N° 002724

Finances - Garantie  
d'emprunt en faveur  
du Centre Hospitalier  
d'Apt pour le  
financement de  
travaux  
d'infrastructures et de  
voirie interne. Contrat  
de prêt 00002799412

Affiché le :

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS :**

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Madame le Maire expose au Conseil la demande formulée par le Centre Hospitalier d'Apt, situé Avenue Philippe de Girard, 84400 APT, tendant à garantir le prêt souscrit dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie et de travaux sur les infrastructures du Centre Hospitalier.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-4 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de prêt n° 00002799412 ci-annexé, signé entre l'Hôpital d'Apt, ci-après dénommé l'Emprunteur, et le Crédit Agricole Alpes Provence ;

**LE CONSEIL  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le rachat d'un prêt d'un montant de 950'000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès du Crédit Agricole Alpes Provence selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 00002799412.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210728-2/24-DE  
Date de télétransmission : 28/07/2021

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**S'engage**, sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole Alpes Provence, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et ce, dans les meilleurs délais.

**S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Autorise** Madame le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à intervenir au contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole Provence Alpes et l'Emprunteur et à signer tous documents nécessaires à l'exécution dudit contrat.

Par déléguation du Maire  
M. AILLAUD  
Premier adjoint

VILLE D'APT  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Dominique SANTONI  
VAUCLUSE



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210/28-2/24-DE  
Date de télétransmission : 28/07/2021  
Date de réception préfecture : 28/07/2021